

# BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

MARS  
2023

## PRINCIPALES TENDANCES

A fin mars 2023 et en comparaison avec la même période de 2022, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après :

### Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes brutes de 11%, provenant de :

1- la hausse des recettes douanières nettes de 8,2%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 18 MDH à fin mars 2023 contre 11 MDH un an auparavant :

- droits de douane (+14,2%) ;
- TVA à l'importation (+7,9%) ;
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (+3,9%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 9 MDH à fin mars 2023 contre 4 MDH un an auparavant. A fin mars 2022, la TIC sur les produits énergétiques avait enregistré une baisse de 1,4% par rapport à son niveau à fin mars 2021, soit -53 MDH (3.752 MDH contre 3.805 MDH) ;

2- l'augmentation de la TIC sur les tabacs manufacturés (+7,1%) et la baisse des autres TIC (-1,1%) ;

3- la hausse des recettes nettes de la fiscalité domestique de 4,8%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général qui ont été de 3.215 MDH à fin mars 2023 contre 3.598 MDH un an auparavant :

- l'IS (-3,6%), compte tenu de restitutions qui ont été de 745 MDH à fin mars 2023 contre 35 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,6 MMDH. A fin mars 2022, l'IS avait progressé de 80,1% par rapport à son niveau à fin mars 2021, soit +10.146 MDH (22.815 MDH contre 12.669 MDH) ;
- l'IR (+5,5%), compte tenu de restitutions qui ont été de 83 MDH à fin mars 2023 contre 60 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une baisse de 2,7% par rapport à leur niveau de fin mars 2022.

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une diminution de 4,9%.

- la TVA à l'intérieur (+29,5%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 2.361 MDH à fin mars 2023 contre 3.470 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 38,9 MMDH.

A fin mars 2023, les remboursements de TVA à l'intérieur (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) ont été de 3.375 MDH contre 4.957 MDH un an auparavant.

- les droits d'enregistrement et de timbre ont été de 6.724 MDH à fin mars 2023 contre 6.091 MDH un an auparavant, en hausse de 10,4% ou +633 MDH.
- les majorations de retard (+26,4%), résultant de recettes brutes de 587 MDH contre 477 MDH à fin mars 2022 et de dégrèvements de 26 MDH à fin mars 2023 contre 33 MDH un an auparavant.

4- la hausse des recettes non fiscales de 154,4% en raison notamment de l'accroissement des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (4.982 MDH contre 877 MDH) et des recettes de monopoles (1.421 MDH contre 1.017 MDH) ainsi que de la diminution des recettes en atténuation des dépenses de la dette (78 MDH contre 274 MDH).

### **Au niveau des dépenses**

1- un taux d'engagement global des dépenses de 27% et un taux d'émission sur engagements de 69%, contre respectivement 32% et 71% un an auparavant ;

2- une augmentation des dépenses ordinaires de 3,1% provenant de :

- la hausse de 13,4% des dépenses de biens et services, due à l'augmentation de 4,1% des dépenses de personnel et de 30,2% des autres dépenses de biens et services ;
- l'augmentation de 10,4% des charges en intérêts de la dette ;
- le recul de 55,2% des émissions de dépenses au titre de la compensation ;
- la baisse de 10,4% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 3.378 MDH contre 4.962 MDH à fin mars 2022.

3- une hausse des dépenses d'investissement émises de 6,9%, passant de 22 MMDH à fin mars 2022 à 23,5 MMDH à fin mars 2023, en raison de l'augmentation de 27% des dépenses des ministères et de la baisse de 5,6% des dépenses des charges communes.

### **Soldes du Trésor**

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 5.877 MDH contre un solde ordinaire négatif de 191 MDH un an auparavant;
- un excédent du Trésor de 6.273 MDH, compte tenu d'un solde positif de 23,9 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 1.920 MDH à fin mars 2022 compte tenu d'un solde positif de 20,2 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

## SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

(Hors TVA des collectivités territoriales)

En millions de dirhams

	Mars 2022	LF 2023	Mars 2023	Taux de réalisation	Variation en %
<b>1- RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>76 461</b>	<b>293 221</b>	<b>84 891</b>	<b>29,0%</b>	<b>11,0%</b>
<b>1.1- Recettes fiscales<sup>(1)</sup> :</b>	<b>73 363</b>	<b>264 923</b>	<b>77 009</b>	<b>29,1%</b>	<b>5,0%</b>
Impôts directs	36 806	114 097	37 751	33,1%	2,6%
Impôts indirects	27 347	119 821	28 971	24,2%	5,9%
Droits de douane	3 119	15 048	3 563	23,7%	14,2%
Droits d'enregistrement et de timbre	6 091	15 957	6 724	42,1%	10,4%
<b>1.2- Recettes non fiscales :</b>	<b>3 098</b>	<b>28 298</b>	<b>7 882</b>	<b>27,9%</b>	<b>154,4%</b>
Monopole et participations	1 017	19 464	1 421	7,3%	39,7%
Privatisation	0	5 000	0	0,0%	
Domaine	107	355	117	33,0%	9,3%
Autres recettes <sup>(2)</sup>	1 974	3 479	6 344	182,4%	221,4%
<b>2- DEPENSES ORDINAIRES<sup>(3)</sup></b>	<b>76 652</b>	<b>302 106</b>	<b>79 014</b>	<b>26,2%</b>	<b>3,1%</b>
<b>2.1- Biens et services :</b>	<b>56 937</b>	<b>234 911</b>	<b>64 577</b>	<b>27,5%</b>	<b>13,4%</b>
Personnel	36 653	155 794	38 165	24,5%	4,1%
Autres biens et services <sup>(3)</sup>	20 284	79 117	26 412	33,4%	30,2%
<b>2.2- Intérêts de la dette :</b>	<b>6 078</b>	<b>30 967</b>	<b>6 713</b>	<b>21,7%</b>	<b>10,4%</b>
Intérieure	5 331	24 291	5 336	22,0%	0,1%
Extérieure	747	6 676	1 377	20,6%	84,3%
<b>2.3- Compensation<sup>(3)</sup></b>	<b>10 028</b>	<b>26 580</b>	<b>4 491</b>	<b>16,9%</b>	<b>-55,2%</b>
<b>2.4- Rembours. dégrèv.et restitut. fiscaux<sup>(4)</sup></b>	<b>3 609</b>	<b>9 648</b>	<b>3 233</b>	<b>33,5%</b>	<b>-10,4%</b>
<b>3- SOLDE ORDINAIRE</b>	<b>-191</b>	<b>-8 885</b>	<b>5 877</b>		
<b>4- INVESTISSEMENT<sup>(3)</sup></b>	<b>21 973</b>	<b>106 027</b>	<b>23 489</b>	<b>22,2%</b>	<b>6,9%</b>
<b>5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>	<b>20 005</b>	<b>-1 412</b>	<b>23 443</b>		
<b>6- SOLDE DES SEGMA</b>	<b>239</b>	<b>0</b>	<b>442</b>		
<b>7- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL<sup>(5)</sup></b>	<b>-1 920</b>	<b>-116 324</b>	<b>6 273</b>		
<b>8- VARIATION DES INSTANCES</b>	<b>-8 300</b>	<b>0</b>	<b>-10 527</b>		
<b>9- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT</b>	<b>-10 220</b>	<b>-116 324</b>	<b>-4 254</b>		
<b>10- FINANCEMENT INTERIEUR :</b>	<b>9 507</b>	<b>62 292</b>	<b>-22 624</b>		
Dont :					
Adjudications	17 848		44 629		
Dépôts au Trésor	-389		8 908		
Compte courant à BAM	685		-9 141		
<b>11- FINANCEMENT EXTERIEUR :</b>	<b>713</b>	<b>54 032</b>	<b>26 878</b>		
Tirages et dons	2 627	61 500	29 121		
Amortissement	-1 914	-7 468	-2 243		

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et les dépenses des CST concernés.

(2) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses de la dette et des recettes diverses des différents ministères.

(3) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances). Les autres biens et services regroupent les dépenses de matériel et les charges communes de fonctionnement hors dépenses de compensation.

(4) les remboursements, dégrèvements et restitutions concernent l'ensemble de la fiscalité domestique et douanière (cf. détail à la page 9).

(5) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2023.

## RECETTES ORDINAIRES

	Mars 2022	LF 2023	Mars 2023	Taux de réalisation	Variation en %
<b>RECETTES FISCALES<sup>(1)</sup></b>	<b>73 363</b>	<b>264 923</b>	<b>77 009</b>	<b>29,1%</b>	<b>5,0%</b>
<b>IMPÔTS DIRECTS</b>	<b>36 806</b>	<b>114 097</b>	<b>37 751</b>	<b>33,1%</b>	<b>2,6%</b>
<i>Taxe Professionnelle<sup>(2)</sup></i>	12	128	12	9,4%	0,0%
<i>Impôt sur les Sociétés</i>	22 815	61 545	22 708	36,9%	-0,5%
<i>Impôt sur le Revenu</i>	13 444	48 069	14 197	29,5%	5,6%
<i>Taxe d'Habitation<sup>(2)</sup></i>	2	14	2	14,3%	0,0%
<i>Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéficiaires</i>	2	0	1		-50,0%
<i>Majorations de retard</i>	477	3 511	587	16,7%	23,1%
<i>Taxe aérienne pour solid. et promot. Touristique</i>	46	800	233	29,1%	406,5%
<i>Autres<sup>(3)</sup></i>	8	30	11	36,7%	37,5%
<b>DROITS DE DOUANE<sup>(*)</sup></b>	<b>3 119</b>	<b>15 048</b>	<b>3 563</b>	<b>23,7%</b>	<b>14,2%</b>
<b>IMPÔTS INDIRECTS</b>	<b>27 347</b>	<b>119 821</b>	<b>28 971</b>	<b>24,2%</b>	<b>5,9%</b>
<b>TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION<sup>(*)</sup> :</b>	7 033	32 068	7 372	23,0%	4,8%
<i>Tabacs manufacturés<sup>(*)</sup></i>	2 726	12 500	2 919	23,4%	7,1%
<i>Produits énergétiques<sup>(*)</sup></i>	3 752	16 857	3 904	23,2%	4,1%
<i>Autres<sup>(*)</sup></i>	555	2 711	549	20,3%	-1,1%
<b>TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :</b>	20 314	87 753	21 599	24,6%	6,3%
<i>à l'intérieur</i>	8 394	33 504	8 737	26,1%	4,1%
<i>à l'importation<sup>(*)</sup></i>	11 920	54 249	12 862	23,7%	7,9%
<b>DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE</b>	<b>6 091</b>	<b>15 957</b>	<b>6 724</b>	<b>42,1%</b>	<b>10,4%</b>
<b>RECETTES NON FISCALES</b>	<b>3 098</b>	<b>28 298</b>	<b>7 882</b>	<b>27,9%</b>	<b>154,4%</b>
<i>Domaine</i>	107	355	117	33,0%	9,3%
<i>Monopoles et participations</i>	1 017	19 464	1 421	7,3%	39,7%
<i>Privatisation<sup>(4)</sup></i>	0	5 000	0	0,0%	
<i>Fonds de concours et dons</i>	225	0	513		128,0%
<i>Recettes en atténuation de dépenses de la dette</i>	274	1 000	78	7,8%	-71,5%
<i>Recettes diverses<sup>(5)</sup></i>	1 475	2 479	5 753	232,1%	290,0%
<b>TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>76 461</b>	<b>293 221</b>	<b>84 891</b>	<b>29,0%</b>	<b>11,0%</b>

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

(2) il s'agit de la part de l'Etat dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation.

(3) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons.

(4) « Produits de cession des participations de l'Etat » rubrique 1100013000860060 du budget général.

(5) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancellerie, etc... A partir de 2016, les recettes diverses tiennent compte des versements de certains CST et SEGMA au budget général, en application des dispositions de la loi organique relative à la loi de finances qui interdit les versements entre SEGMA et entre SEGMA et CST (article 22), entre CST et entre CST et SEGMA (article 27). Des versements peuvent être effectués au profit du budget général à partir des SEGMA et des CST (articles 22 et 27).

(\*) A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

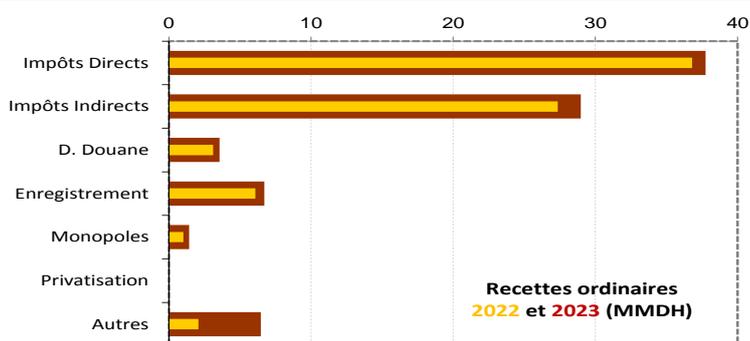
La situation provisoire des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin mars 2023 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires brutes de 11% et des dépenses ordinaires émises de 3,1% dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 5.877 MDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 4,3 MMDH et d'un flux net positif du financement extérieur de 26,9 MMDH, le Trésor a pu se désengager du marché intérieur de financement pour un montant de 22,6 MMDH.

## 1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires brutes<sup>1</sup> se sont établies à 84,9 MMDH contre 76,5 MMDH à fin mars 2022, en hausse de 11% ou +8,4 MMDH.

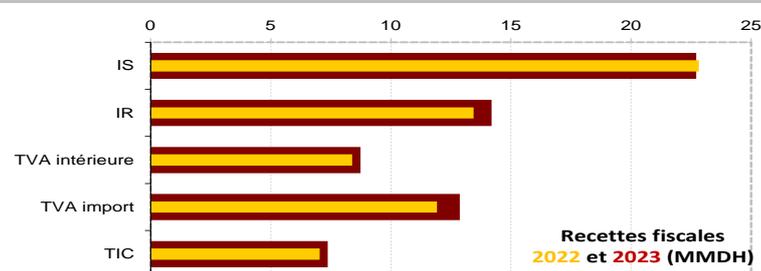
Ceci s'explique par l'augmentation des impôts directs de 2,6%, des droits de douane de 14,2%, des impôts indirects de 5,9%, des droits d'enregistrement et de timbre de 10,4% et des recettes non fiscales de 154,4%.



### 1.1- RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales brutes ont été de 77 MMDH contre 73,4 MMDH à fin mars 2022, en augmentation de 5% ou +3,6 MMDH.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la hausse des recettes douanières de 8,2% et de la fiscalité domestique de 3,7%.



#### 1.1.1-RECETTES DOUANIERES<sup>2</sup>

Les recettes douanières nettes (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 20.312 MDH à fin mars 2023 contre 18.780 MDH un an auparavant, en hausse de 8,2% ou +1.532 MDH par rapport à leur niveau à fin mars 2022, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 18 MDH à fin mars 2023 contre 11 MDH un an auparavant.

Les recettes douanières brutes ont été de 20.329 MDH à fin mars 2023 contre 18.791 MDH un an auparavant, en hausse de 8,2% ou +1.538 MDH par rapport à leur niveau à fin mars 2022.

##### - Droits de douane

Les recettes nettes des droits de douane réalisées à fin mars 2023 ont atteint 3.557 MDH contre 3.116 MDH un an auparavant, soit une hausse de 14,2% ou +441 MDH.

##### - TVA à l'importation

Les recettes nettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 12.860 MDH à fin mars 2023 contre 11.916 MDH à fin mars 2022, enregistrant une hausse de 7,9% ou +944 MDH.

La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une hausse de 16,2% ou +390 MDH et celle sur les autres produits une augmentation de 5,8% ou +554 MDH.

##### - TIC sur les produits énergétiques

Les recettes nettes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 3.895 MDH contre 3.748 MDH, en hausse de 3,9% par rapport à leur niveau de fin mars 2022 ou +147 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 9 MDH à fin mars 2023 contre 4 MDH un an auparavant. A fin mars 2022, la TIC sur les produits énergétiques avait enregistré une baisse de 1,4% par rapport à son niveau à fin mars 2021, soit -53 MDH (3.752 MDH contre 3.805 MDH).

Les recettes brutes de la TIC sur les produits énergétiques ont été de 3.904 MDH contre 3.752 MDH, en hausse de 4,1% par rapport à leur niveau de fin mars 2022 ou +152 MDH.

<sup>1</sup> Il s'agit des recettes brutes, compte non tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

<sup>2</sup> A compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

### 1.1.2- FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes nettes<sup>3</sup> réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 50 MMDH à fin mars 2023 contre 47,7 MMDH à fin mars 2022, en hausse de 4,8% ou +2,3 MMDH, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général de 3.215 MDH à fin mars 2023 contre 3.598 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la fiscalité domestique ont été de 53,2 MMDH à fin mars 2023 contre 51,3 MMDH à fin mars 2022, soit une hausse de 3,7% ou +1,9 MMDH.

#### - Impôt sur les sociétés

Les recettes nettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 21.963 MDH à fin mars 2023 contre 22.780 MDH un an auparavant, en baisse de 3,6% ou -817 MDH, compte tenu de restitutions qui ont été de 745 MDH à fin mars 2023 contre 35 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,6 MMDH<sup>4</sup>. A fin mars 2022, l'IS avait progressé de 80,1% par rapport à son niveau à fin mars 2021, soit +10.146 MDH (22.815 MDH contre 12.669 MDH).

Les recettes brutes de l'IS ont été de 22.708 MDH à fin mars 2023 contre 22.815 MDH à fin mars 2022, en diminution de 0,5% ou -107 MDH.

#### - Impôt sur le revenu

Les recettes nettes de l'IR à fin mars 2023 ont enregistré une hausse de 5,5% par rapport à leur niveau à fin mars 2022 (14.114 MDH contre 13.384 MDH), soit +730 MDH, compte tenu de restitutions de 83 MDH contre 60 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une baisse de 2,7% ou -29 MDH par rapport à leur niveau de 2022 (1.040 MDH contre 1.069 MDH).

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une baisse de 4,9% ou -121 MDH.

Recettes brutes de l'Impôt sur le Revenu			
	2022	2023	Evolution en %
<b>IR total</b>	<b>13 444</b>	<b>14 197</b>	<b>5,6%</b>
dont IR prélevé par la DDP	2 460	2 339	-4,9%

#### - TVA à l'intérieur

Les recettes nettes générées par la TVA à l'intérieur à fin mars 2023 se sont établies à 6.376 MDH contre 4.924 MDH à fin mars 2022, en hausse de 29,5% ou +1.452 MDH, compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 2.361 MDH à fin mars 2023 contre 3.470 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 38,9 MMDH<sup>5</sup>.

Les recettes brutes de la TVA à l'intérieur ont été de 8.737 MDH contre 8.394 MDH un an auparavant, en hausse de 4,1% ou +343 MDH.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur a été de 3.375 MDH à fin mars 2023 contre 4.957 MDH à fin mars 2022, soit -1.582 MDH. Les remboursements de TVA (3.375 MDH) sont imputés à raison de 70% au budget général, soit 2.361 MDH, et de 30% au compte d'affectation spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », soit 1.012 MDH.

#### - Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont été de 6.724 MDH à fin mars 2023 contre 6.091 MDH un an auparavant, soit une hausse de 10,4% ou +633 MDH.

#### - Majorations de retard

Les recettes nettes au titre des majorations de retard ont enregistré une augmentation de 26,4%, résultant de recettes brutes de 587 MDH contre 477 MDH et de dégrèvements de 26 MDH à fin mars 2023 contre 33 MDH un an auparavant.

#### - Taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique

A fin mars 2023, les recettes au titre de la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique ont été de 233 MDH contre 46 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 187 MDH.

<sup>3</sup> Il s'agit des recettes brutes diminuées des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

<sup>4</sup> Données de la Direction Générale des Impôts.

<sup>5</sup> Données de la Direction Générale des Impôts.

### - Autres impôts directs

Les autres impôts directs (part du budget général dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, taxe de licence, ...) ont été de 25 MDH contre 22 MDH, en hausse de 13,6% ou +3 MDH.

### 1.2-RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont été de 7.882 MDH contre 3.098 MDH un an auparavant, en augmentation de 154,4% ou +4,8 MMDH, en raison notamment de l'augmentation des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (4.982 MDH contre 877 MDH), des recettes de monopoles (1.421 MDH contre 1.017 MDH) et des fonds de concours (513 MDH contre 225 MDH), conjuguée à la diminution des recettes en atténuation des dépenses de la dette (78 MDH contre 274 MDH).

### - Monopoles et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 1.421 MDH à fin mars 2023 contre 1.017 MDH à fin mars 2022, en hausse de 39,7% ou +404 MDH.

Les recettes à fin mars 2023 ont été versées notamment par l'Agence de la conservation foncière (1 MMDH contre 720 MDH) et Bank Al-Maghrib (180 MDH contre 257 MDH).

Produit des monopoles et participations				
	2022	LF 2023	2023	Taux de réalis.
<b>B.A.M</b>	257	660	180	27,3%
<b>I.A.M</b>	0	808	0	0,0%
<b>O.C.P</b>	0	10 160	0	0,0%
<b>ANCFCC</b>	720	3 500	1 000	28,6%
<b>Autres</b>	40	4 336	241	5,6%
<b>TOTAL</b>	<b>1 017</b>	<b>19 464</b>	<b>1 421</b>	<b>7,3%</b>

### - Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une hausse de 221,4%, due pour l'essentiel à l'augmentation des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (4.982 MDH contre 877 MDH) et des fonds de concours (513 MDH contre 225 MDH) et à la diminution des recettes en atténuation des dépenses de la dette (78 MDH contre 274 MDH).

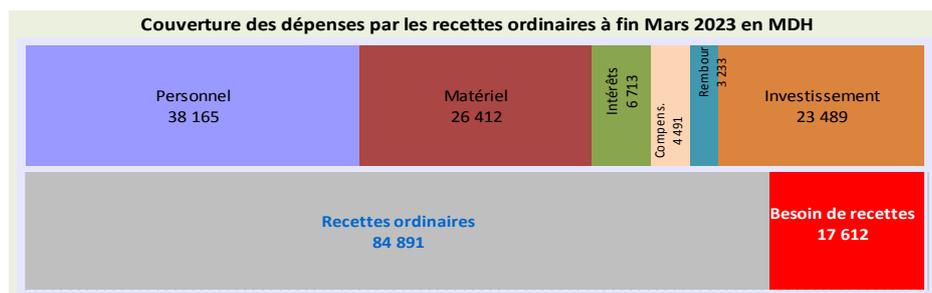
### Structure des recettes ordinaires nettes

A fin mars 2023, les dix principales natures de recettes nettes ci-après représentent 91,7% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 22 MMDH, l'IS constitue la première source de recettes du budget général de l'Etat.

Principales natures de recettes nettes du budget général à fin Mars 2023				
	Nature	Recettes ordinaires en millions DH	Evol en %	Structure
1	Impôt sur les sociétés	21 963	▼ 3,6%	26,9%
2	Taxe sur la valeur ajoutée	19 236	▲ 14,2%	23,6%
	- à l'importation	12 860	▲ 7,9%	15,7%
	- à l'intérieur	6 376	▲ 29,5%	7,8%
3	Impôt sur le revenu	14 114	▲ 5,5%	17,3%
4	Droits d'enregistrement	6 724	▲ 10,4%	8,2%
5	TIC prod. énergétiques	3 895	▲ 3,9%	4,8%
6	Droits de douane	3 557	▲ 14,1%	4,4%
7	TIC tabacs manufacturés	2 919	▲ 7,1%	3,6%
8	Monopoles	1 421	▲ 39,7%	1,7%
9	Majorations de retard	561	▲ 26,4%	0,7%
10	Fonds de concours	513	▲ 128,0%	0,6%

### Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin mars 2023, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 107,4% contre 99,8% un an auparavant. Ainsi, à fin mars 2023, 45% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 31,1% aux dépenses de matériel, 7,9% aux charges en intérêts de la dette, 5,3% aux émissions de la compensation et 3,8% aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



Ainsi, une partie des dépenses émises au titre du budget général de l'Etat a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

## 2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

### 2.1- ENGAGEMENTS

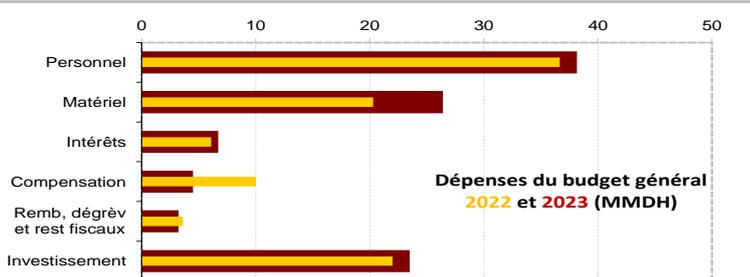
A fin mars 2023, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 193,6 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 27% contre 32% à fin mars 2022 et un taux d'émission sur engagements de 69% contre 71% un an auparavant.

Situation des engagements <sup>(*)</sup> de dépenses 2023					
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
<b>Fonctionnement</b>	275 005	78 960	72 301	29%	92%
<b>Investissement</b>	117 379	41 029	23 489	35%	57%
<b>C.S.T</b>	202 993	61 932	25 928	31%	42%
<b>SEGMA</b>	2 205	713	56	32%	8%
<b>Dette</b>	109 220	10 993	10 993	10%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>706 802</b>	<b>193 627</b>	<b>132 767</b>	<b>27%</b>	<b>69%</b>

(\*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)

### 2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 106,8 MMDH à fin mars 2023, en baisse de 0,9% par rapport à leur niveau à fin mars 2022, en raison du recul de 27,8% des charges de la dette budgétisée<sup>6</sup>, conjuguée à la hausse de 2,4% dépenses de fonctionnement et de 6,9% des dépenses d'investissement.



DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL					
	2022	LF 2023	2023	Réalisé	Variation
<b>Fonctionnement</b>	70 574	271 139	72 301	27%	2,4%
<b>Investissement</b>	21 973	106 027	23 489	22%	6,9%
<b>Dette</b>	15 232	109 220	10 993	10%	-27,8%
<b>TOTAL</b>	<b>107 779</b>	<b>486 386</b>	<b>106 783</b>	<b>22%</b>	<b>-0,9%</b>

La baisse des charges de la dette budgétisée de 27,8% s'explique par la diminution de 53,2% des remboursements du principal (4,3 MMDH contre 9,2 MMDH) et par la hausse de 10,4% des intérêts de la dette (6.713 MDH contre 6.078 MDH).

#### 2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises ont été de 72,3 MMDH, dont 38,2 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 4,1%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 9,1% (19,4 MMDH contre 17,8 MMDH) et les dépenses des charges communes ont enregistré une baisse de 8,2% (11,5 MMDH contre 12,5 MMDH) due à la diminution de 55,2% des émissions de la compensation (4,5 MMDH contre 10 MMDH).

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a diminué de 10,4% en raison de la baisse des remboursements de la TVA à l'intérieur (2.361 MDH contre 3.470 MDH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2022	LF 2023	2023	Réalisé	Variation
<b>Personnel</b>	36 653	155 794	38 165	24%	4,1%
<b>Matériel</b>	17 767	64 867	19 387	30%	9,1%
<b>Charges communes</b>	12 545	38 674	11 516	30%	-8,2%
dont compensation	10 028	26 580	4 491	17%	-55,2%
<b>Dépenses imprévues</b>		2 156			
<b>Remb, dégr, rest fiscaux</b>	3 609	9 648	3 233	34%	-10,4%
<b>TOTAL</b>	<b>70 574</b>	<b>271 139</b>	<b>72 301</b>	<b>27%</b>	<b>2,4%</b>

<sup>6</sup> Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans.

Le montant des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux imputé au budget général a diminué de 10,4% en raison notamment de la baisse de 1.109 MDH des remboursements de la TVA intérieure et de la hausse de 710 MDH des restitutions de l'IS, étant précisé que les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement, de 38,9 MMDH et de 4,6 MMDH à fin décembre 2021.

### Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin mars 2023 se sont établis à 38,2 MMDH contre 36,7 MMDH, en hausse de 4,1% par rapport à leur niveau de fin mars 2022 ou +1.512 MDH. Les salaires servis par la DDP ont été de 31 MMDH, en augmentation de 0,8%, en raison de la hausse de la masse salariale structurelle de 0,9% et de la baisse des rappels de 1% (1.521 MDH contre 1.537 MDH).

### Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 26,4 MMDH, en hausse de 30,2% ou +6.128 MDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de divers établissements et entreprises publics (10,6 MMDH contre 10 MMDH) et des comptes spéciaux du Trésor (5,8 MMDH contre 895 MDH).

### Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 6.713 MDH à fin mars 2023 contre 6.078 MDH à fin mars 2022, en hausse de 10,4% ou +635 MDH. Cette augmentation s'explique par l'augmentation de 0,1% des charges en intérêts de la dette intérieure (5.336 MDH contre 5.331 MDH) et de 84,3% de celles de la dette extérieure (1.377 MDH contre 747 MDH).

### Compensation

A fin mars 2023, les émissions de dépenses au titre de la compensation ont été de 4,5 MDH contre 10 MMDH, soit un recul de 55,2% ou -5,5 MMDH.

### Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux ont été de 3.233 MDH contre 3.609 MDH, en baisse de 10,4% ou -376 MDH. Cette diminution s'explique en grande partie par la baisse des remboursements, dégrèvements et restitutions au titre de la fiscalité domestique (3.215 MDH contre 3.598 MDH) en raison notamment de la diminution des remboursements de la TVA à l'intérieur (2.361 MDH contre 3.470 MDH) et de la hausse des restitutions de l'IS (745 MDH contre 35 MDH).

A fin décembre 2021, les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 38,9 MMDH et de 4,6 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux					
	2022	LF 2023	2023	Réalisé	Variation
<b>1- Fiscalité domestique</b>	<b>3 598</b>	<b>9 332</b>	<b>3 215</b>	34,5%	-10,6%
Impôt sur les sociétés	35	631	745	118,1%	
Impôt sur le revenu	60	138	83	60,1%	38,3%
TVA intérieure	3 470	8 391	2 361	28,1%	-32,0%
Majorations de retard	33	162	26	16,0%	-21,2%
Droits d'enreg. et timbre	0	10	0		
Autres	0	0	0		
<b>2- Fiscalité douanière</b>	<b>11</b>	<b>317</b>	<b>18</b>	5,7%	63,6%
Droits d'importation	3	29	7	24,1%	133,3%
TIC prod. énergétiques	4	208	9	4,3%	125,0%
TIC tabacs manufacturés	0	0	0		
Autres TIC	0	0	0		
TVA à l'importation	4	32	2	6,3%	-50,0%
Autres	0	48	0		
<b>TOTAL</b>	<b>3 609</b>	<b>9 649</b>	<b>3 233</b>	<b>33,5%</b>	<b>-10,4%</b>

### SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin mars 2023 a été positif de 5.877 MDH contre un solde ordinaire négatif de 191 MDH un an auparavant.

## 2.2.2- INVESTISSEMENT

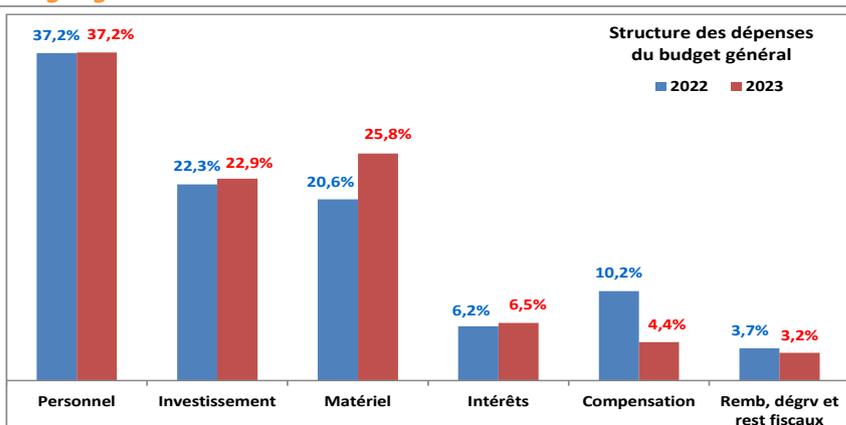
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 23,5 MMDH à fin mars 2023 contre 22 MMDH un an auparavant, en hausse de 6,9% ou +1,5 MMDH, suite à la hausse des dépenses des ministères de 27% et à la baisse des dépenses des charges communes de 5,6%.

Les dépenses d'investissement tiennent compte des versements aux comptes spéciaux du Trésor pour un montant de 12,2 MMDH contre 13,1 MMDH à fin mars 2022.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2022	LF 2023	2023	Réalisé	Var%
<b>Investissement total :</b>	<b>21 973</b>	<b>106 027</b>	<b>23 489</b>	<b>22%</b>	<b>6,9%</b>
<b>1- Ministères</b>	<b>8 418</b>	<b>72 223</b>	<b>10 692</b>	<b>15%</b>	<b>27,0%</b>
<b>2- Charges communes :</b>	<b>13 555</b>	<b>33 804</b>	<b>12 797</b>	<b>38%</b>	<b>-5,6%</b>
- Concours divers	13 072	25 059	12 153	48%	-7,0%
- Ristournes d'intérêts	0	220	4	2%	
- Autres	483	8 525	640	8%	32,5%

### Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin mars 2022 et fin mars 2023 fait ressortir une stagnation de la part des dépenses de personnel, une hausse de la part des dépenses de matériel, des intérêts de la dette et des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse de la part des émissions de la compensation et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



## 3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 49,4 MMDH. Ces recettes tiennent compte des versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 12,2 MMDH contre 13,1 MMDH à fin mars 2022.

Les dépenses émises ont été de 25,9 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 1,1 MMDH.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 23,4 MMDH.

	RECETTES <sup>(*)</sup>			DEPENSES <sup>(*)</sup>			Flux nets 2023
	2022	LF 2023	2023	2022	LF 2023	2023	
<b>C.A.S</b>	30 395	99 403	36 319	15 092	99 053	19 600	16 720
TVA des Coll.Terr.	8 706	37 608	9 257	8 250	37 608	8 472	785
Part régions (IS, IR, ...)	2 887	9 000	2 764	517	9 000	1 199	1 566
I.N.D.H	202	3 600	332	95	3 600	116	216
Soutien prix. prd.alim.	71	600	114	0	600	0	114
F.S. Routier	634	2 700	1 117	54	2 700	12	1 105
F.D. Agricole	2 192	4 000	965	1 169	4 000	855	110
Emploi domanial	589	1 500	762	100	1 500	1 689	-927
Lutte contre chômage	704	1 500	678	337	1 500	372	306
Dons des pays du CCG	277	350	0	0	0	16	-16
Appui Cohés. Sociale	6 866	10 000	11 395	1 381	10 000	2 303	9 092
F.S. Habitat	664	2 000	485	747	2 000	77	408
Gestion Covid-19	1	0	0	359	0	1 018	-1 018
Autres CAS	6 602	26 545	8 450	2 083	26 545	3 471	4 979
<b>C. Dép. Dotation<sup>(**)</sup></b>	<b>12 250</b>	<b>10 801</b>	<b>13 048</b>	<b>7 423</b>	<b>10 801</b>	<b>5 364</b>	<b>7 684</b>
<b>Autres C.S.T</b>	<b>3</b>	<b>171</b>	<b>3</b>	<b>128</b>	<b>1 933</b>	<b>964</b>	<b>-961</b>
<b>TOTAL</b>	<b>42 648</b>	<b>110 375</b>	<b>49 370</b>	<b>22 643</b>	<b>111 787</b>	<b>25 928</b>	<b>23 443</b>

(\*) Les recettes et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

Les dépenses des CST tiennent compte des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

(\*\*) Comptes de dépenses sur dotation.

#### 4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin mars 2023, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 498 MDH contre 307 MDH à fin mars 2022, en hausse de 62,2%.

Les dépenses ont été de 56 MDH à fin mars 2023 contre 68 MDH un an auparavant, en baisse de 17,6%.

Services de l'Etat gérés de manière autonome (*)					
	2022	LF 2023	2023	Réalisé	Variation
<b>Exploitation :</b>	<b>229</b>	<b>0</b>	<b>410</b>		<b>79,0%</b>
Recettes	288	2 017	463	23%	60,8%
Dépenses	59	2 017	53	3%	-10,2%
<b>Equipement :</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>32</b>		<b>220,0%</b>
Recettes	19	283	35	12%	84,2%
Dépenses	9	283	3	1%	-66,7%

(\*) Les recettes et les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

#### TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS

A fin mars 2023, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 29% des prévisions de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 26,2% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 22,2%.

Réalisation des prévisions de la loi de finances 2023 en MDH				
	LF 2023	Mars 2023	Taux de réalisation	Restes à réaliser
<b>1- RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>293 221</b>	<b>84 891</b>	<b>29,0%</b>	<b>-208 330</b>
<b>1.1- Recettes fiscales :</b>	<b>264 923</b>	<b>77 009</b>	<b>29,1%</b>	<b>-187 914</b>
Impôts directs	114 097	37 751	33,1%	-76 346
Impôt sur les sociétés	61 545	22 708	36,9%	-38 837
Impôt sur le revenu	48 069	14 197	29,5%	-33 872
Impôts indirects	119 821	28 971	24,2%	-90 850
TVA à l'intérieur	33 504	8 737	26,1%	-24 767
TVA à l'importation	54 249	12 862	23,7%	-41 387
Taxes intérieures de consommation	32 068	7 372	23,0%	-24 696
Droits de douane	15 048	3 563	23,7%	-11 485
Droits d'enregistrement et de timbre	15 957	6 724	42,1%	-9 233
<b>1.2- Recettes non fiscales :</b>	<b>28 298</b>	<b>7 882</b>	<b>27,9%</b>	<b>-20 416</b>
Monopole et participations	19 464	1 421	7,3%	-18 043
Domaine	355	117	33,0%	-238
Autres recettes	8 479	6 344	74,8%	-2 135
<b>2- DEPENSES ORDINAIRES</b>	<b>302 106</b>	<b>79 014</b>	<b>26,2%</b>	<b>-223 092</b>
<b>2.1- Biens et services :</b>	<b>234 911</b>	<b>64 577</b>	<b>27,5%</b>	<b>-170 334</b>
Personnel	155 794	38 165	24,5%	-117 629
Autres biens et services	79 117	26 412	33,4%	-52 705
<b>2.2- Intérêts de la dette :</b>	<b>30 967</b>	<b>6 713</b>	<b>21,7%</b>	<b>-24 254</b>
Intérieure	24 291	5 336	22,0%	-18 955
Extérieure	6 676	1 377	20,6%	-5 299
<b>2.3- Compensation</b>	<b>26 580</b>	<b>4 491</b>	<b>16,9%</b>	<b>-22 089</b>
<b>2.4- Rembours, dégrèvements et restitutions fiscales</b>	<b>9 648</b>	<b>3 233</b>	<b>33,5%</b>	<b>-6 415</b>
<b>3- INVESTISSEMENT</b>	<b>106 027</b>	<b>23 489</b>	<b>22,2%</b>	<b>-82 538</b>

#### DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un excédent budgétaire de 6.273 MDH à fin mars 2023 contre un déficit budgétaire de 1.920 MDH un an auparavant.

## ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 2 MMDH à fin mars 2023 contre 12,5 MMDH à fin décembre 2022, soit une diminution de 10,5 MMDH.

## 5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un besoin de financement de 4,3 MMDH contre un besoin de financement de 10,2 MMDH à fin mars 2022 et d'un flux net positif de 26,9 MMDH du financement extérieur contre un flux net positif de 713 MDH un an auparavant, le Trésor a pu se désengager du marché intérieur de financement pour un montant de 22,6 MMDH contre un recours au financement intérieur pour un montant de 9,5 MMDH à fin mars 2022.

### FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin mars 2023, le financement extérieur net a été positif de 26,9 MMDH. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 2,2 MMDH et les tirages ont été de 29,1 MMDH, dont 26,1 MMDH auprès du marché financier international.

### FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 44,6 MMDH contre 17,8 MMDH un an auparavant ;
- de la hausse des dépôts au Trésor de 8,9 MMDH contre une baisse de 389 MDH à fin mars 2022 ;
- de la reconstitution des disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour 9,1 MMDH contre une ponction de 685 MDH à fin mars 2022 ;
- et des autres moyens de financement notamment, le numéraire chez les comptables publics, les chèques remis à l'encaissement durant les derniers jours du mois de mars 2023 et dont le compte courant du Trésor à Bank Al-Maghrib ne sera crédité que début avril 2023, les avances aux régisseurs, ...

### Dépôts au Trésor

Les dépôts au Trésor ont été de 107,3 MMDH à fin mars 2023 contre 98,4 MMDH à fin décembre 2022, en hausse de 8,9 MMDH.

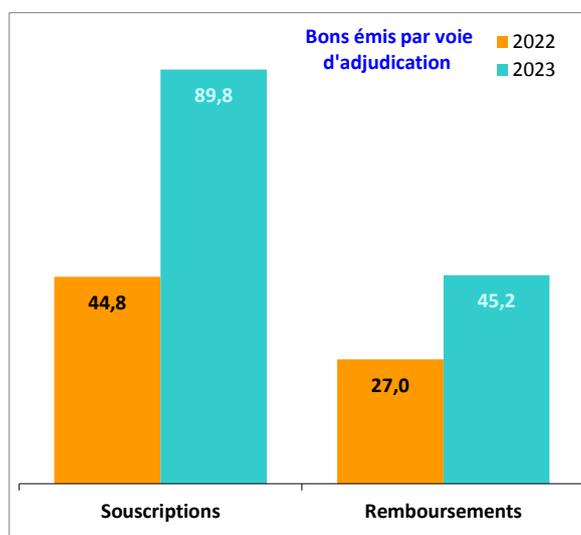
### Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 13,2 MMDH contre 4,1 MMDH en début d'exercice, compte tenu de placements de 40,5 MMDH effectués en mars 2023 et dont le remboursement n'intervient qu'en avril 2023.

### Dette intérieure

S'élevant à 715,8 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 6,8% par rapport à son niveau à fin décembre 2022. Ceci s'explique notamment par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 44,6 MMDH, résultant de souscriptions pour 89,8 MMDH et de remboursements pour 45,2 MMDH contre un recours au marché des adjudications pour un montant net de 17,8 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 44,8 MMDH et de remboursements pour 27 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2022	Souscrip.	Rembour.	2023	Var %
<b>Adjudications</b>	<b>665 764</b>	<b>89 820</b>	<b>45 191</b>	<b>710 393</b>	<b>6,7%</b>
32 jours	10 000,0	0,0	10 000,0	0	
13 semaines	12 177,8	25 853,2	14 294,8	23 736	
26 semaines	6 525,5	14 109,1	5 495,5	15 139	
52 semaines	18 770,6	12 617,1	5 089,6	26 298	
2 ans	72 201,4	25 838,1	8 378,8	89 661	
5 ans	173 764,0	2 820,6	1 932,0	174 653	
10 ans	133 851,0	6 077,2	0,0	139 928	
15 ans	122 719,1	1 631,2	0,0	124 350	
20 ans	78 383,8	299,6	0,0	78 683	
30 ans	37 371,1	573,6	0,0	37 945	
<b>Autres</b>	<b>4 246</b>	<b>9 473</b>	<b>8 354</b>	<b>5 365</b>	<b>26,4%</b>
<b>Total</b>	<b>670 010</b>	<b>99 293</b>	<b>53 545</b>	<b>715 758</b>	<b>6,8%</b>



### Opérations de la gestion active de la dette intérieure

A fin mars 2023 et dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à des opérations d'échange de bons, en vue de réajuster le profil de la dette.

Ces opérations ont porté sur un montant global de 7,7 MMDH.

Maturités	Echanges	
	Remboursés	Emis
13 semaines	4 425,3	
26 semaines	97,5	
2 ans	1 265,0	5 893,5
5 ans	1 932,0	
10 ans		1 974,6
<b>Total</b>	<b>7 719,8</b>	<b>7 868,1</b>